

Lettre ouverte aux élu.es de la Métropole de Montpellier

Sanctuarisons les terres agricoles de la Métropole pour nourrir les générations futures ! Aucun hectare ne doit être artificialisé à Sablassou.

Les alertes sur le dérèglement climatique sont sans appel : la sécurité alimentaire, la préservation des sols agricoles et des ressources en eau sont des objectifs vitaux, nous disent les experts du GIEC.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a pour objectif de « *préserver les terres à vocation agricole, assurer leur pérennité à long terme et leur potentiel de valorisation, diversifier la production pour une agriculture nourricière et durable* ». La préservation des zones agricoles irrigables est l'une des priorités du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

La production agricole étant la première touchée par le dérèglement climatique, la résilience alimentaire doit être une priorité alors que les vagues de chaleur, les sécheresses mais aussi les épisodes de pluies violentes se multiplient.



Pour ces raisons, les terres agricoles irriguées de Sablassou, au sud de Castelnaud-Le-Lez, constituent un patrimoine de grande valeur aux portes d'une Métropole de 500 000 habitant.es. **Ces terres fertiles et irrigables sont un bien commun inestimable. Elles peuvent d'ores et déjà alimenter en légumes frais et de qualité la restauration scolaire. Ces terres ne nous appartiennent pas, elles appartiennent à nos enfants. Elles doivent être sanctuarisées aujourd'hui pour les générations futures.**

Des terres irrigables pour faire face aux sécheresses

Une **nappe phréatique** de faible profondeur est présente au sud de Castelnaud comme à Montpellier. Elle permet, depuis des centaines d'années, une irrigation gravitaire des cultures. Pour preuve, 50 puits et équipements hydrauliques ont été recensés sur ce territoire par le Service Connaissance et Inventaire des Patrimoines de la Région Occitanie¹. La Métropole de Montpellier, qui fait de la Culture une de ses priorités, se doit de préserver ces norias du 17^e et 18^e siècles.

Or les constructions d'immeubles proches de Sablassou pompent en permanence l'eau de cette nappe pour l'excavation et la construction des sous-sols et la rejettent dans les réseaux d'eaux pluviales ; ceci serait la cause de l'abaissement du niveau de l'eau.

Enfin, la bétonisation des sols empêche le rechargement de la nappe phréatique et dégrade la qualité de l'eau, du fait des dépôts d'hydrocarbures et autres polluants.

De plus, le Réseau Hydraulique Régional, alimenté par le canal du Bas Rhône Languedoc (BRL) permet d'irriguer tout le territoire de Sablassou. Ce réseau d'irrigation, financé par des fonds publics, est un équipement d'intérêt général indispensable pour assurer la sécurité alimentaire.

Il est temps de suivre les indications du PLUi, de prendre les décisions de préservation des sols agricoles et de protection de nos ressources en eau !

1. Caliste L., 2023, *État des connaissances sur les puits à roue et les norias de Castelnaud-le-Lez*, [Article](#).

Sablassou : un territoire à haut potentiel agronomique

Ce territoire, aux portes de Montpellier, a depuis longtemps été dédié à **l'agriculture et au maraîchage**, pour preuve un dense réseau de « villas romaines » d'exploitation agricole.

Le résultat de l'étude² réalisée par des élèves ingénieur.es de l'Institut Agro de Montpellier est sans appel : **le territoire du Sablassou présente un fort potentiel agronomique**. Les sols de Sablassou sont profonds, en terrains plats. Sableux et limoneux, ils sont très fertiles et propices à une agriculture paysanne. Ce territoire est en outre riche en biodiversité.

Artificialiser ces terres serait ouvrir une brèche vers l'urbanisation des 600 hectares de la plaine agricole Est de Montpellier.

Sablassou : un îlot de fraîcheur et un réservoir de carbone

Le quartier de Sablassou est un îlot de fraîcheur vital en limite de zones urbaines de plus en plus denses. Il s'agit d'un des grands poumons verts productifs qu'il convient de protéger et valoriser : c'est un enjeu stratégique pour la Métropole et aussi pour les collectivités voisines.

Le sol sableux dispose d'une forte capacité d'infiltration qui est un atout dans la lutte contre les inondations.

Les sols de Sablassou sont en outre un réservoir de carbone à raison de 50 tonnes par hectare nécessaire pour lutter contre le dérèglement climatique, soit plus de 5000 tonnes de carbone sur l'ensemble de cette zone³.

L'intérêt général est de préserver les terres agricoles de Sablassou, d'y installer des maraîcher.es pour alimenter les cantines scolaires, d'y développer des lieux de sensibilisation à l'alimentation durable et une agriculture paysanne.

Non à l'artificialisation des terres agricoles en vue d'y déplacer une clinique privée !

Aussi demandons-nous au Président et au Conseil de la Métropole :

- de **renoncer à la création d'une réserve foncière sur les terres de Sablassou et de sanctuariser ces terres agricoles fertiles et irriguées ;**
- de **maintenir l'ensemble du quartier de Sablassou en zone agricole dans le PLUI** et d'initier une réflexion qui fera du secteur le grenier de la Métropole : ces terres doivent permettre d'alimenter en fruits et légumes de qualité les populations de la Métropole et notamment la restauration scolaire, d'y initier un projet du type de l'écolothèque pour l'Est de la Métropole, lieu d'éducation à l'alimentation, et de favoriser l'insertion par l'emploi ;
- de **diligenter une étude pour identifier des terrains alternatifs** pour le déplacement de la Clinique du Parc.

2. [Rapport Institut Agro](#) : Étude de la multifonctionnalité des sols agricoles du Sablassou, à Castelnau-le-Lez : Potentiel agronomique et services écosystémiques, 2022.

3. *Ibid* page 23.

Associations signataires :

- ♦ Vincent NOURIGAT, Co-président, pour **InPact-Occitanie** ;
- ♦ Pierre DELTOUR, Valentin LAURET, Auriane MEILLER et Lucien RAYOT, Co-référents, pour le collectif **Les ami.e.s de la Confédération paysanne Hérault** ;
- ♦ Bernard LAPORTE, Co-animateur, pour le **Collectif Ceinture Verte de Montpellier** ;
- ♦ Alain DEL VECCHIO, Co-président, pour le **Réseau des semeurs de jardins** ;
- ♦ Simon POPY, Président, pour l'association **France Nature Environnement Occitanie-Méditerranée** ;
- ♦ Jean PLUVINAGE, Président de la Fondation **Terre de Liens** ;

Suite page suivante

- ◆ Nathalie ROBERT, Vice-présidente, pour **Sablassou association** ;
- ◆ Jean-Louis COUTURE, Président, pour l'**association Mosson Coulée Verte**, Collectif Ceinture Verte, membre de la CLE (Commission Locale de l'Eau Lez-Mosson-Etangs Palavasiens) ;
- ◆ Marie-Claude DOP, Présidente, pour l'**association Berges du Lez et Vieux village** ;
- ◆ Frédéric ORTIZ, Président, pour l'**association Maraîchons à Sablassou et Castelnaud Sud** ;
- ◆ Jean-Michel HELARY, Président, pour l'**association SOS Lez environnement** ;
- ◆ Olivier DE LABRUSSE, Président, pour le **collectif associatif Belvédères sur la vallée du Lez, Paysages – patrimoines** ;
- ◆ Julien LEE, Coordinateur général, pour l'**association Les Sylvaniers – Potagers pédagogiques et jardins forêts** ;
- ◆ Geneviève SATGER, Coordinatrice, pour le **Groupe Nature et progrès Hérault** ;
- ◆ Thierry USO, Membre du **collectif d'animation Eau secours 34** ;
- ◆ Michel DUMAS, Délégué, pour l'**association Non Au Béton** ;
- ◆ Jean Paul REBOUILLAT, Représentant régional de l'**association Paysages de France** ;
- ◆ Francine PUYAU, Animatrice, pour le **collectif des Coquelicots de Montpellier** ;
- ◆ André ROBINET, Président, pour l'**association Terre de Liens Languedoc-Roussillon** ;
- ◆ Murielle KOSMAN, porte-parole de l'**association Une école, Un avenir**.

Avec le soutien de :

- ◆ **Marc DUFUMIER**, Agronome, Professeur honoraire d'AgroParisTech.